

Pénurie

Les élus tentent de forger une politique du logement

Les députés ont entamé leur débat fleuve sur le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative de l'ASLOCA

Lise Bourgeois

Le vote populaire sur l'initiative de l'Association des locataires (ASLOCA) pourra-t-il être évité comme l'espère le Conseil d'Etat? C'est l'enjeu du débat amorcé hier par le Grand Conseil sur la politique du logement, défendue par la Verte Béatrice Métraux.

Le but de la magistrate est de faire passer devant le plénum un compromis bâti depuis plusieurs années et récemment peaufiné par la commission ad hoc. En résumé, le «paquet logement» doit permettre aux collectivités publiques de construire plus d'habitat accessible à la classe moyenne.

Aux yeux du gouvernement, il est impératif que le Grand Conseil se tienne au consensus construit à la fois sur le contre-projet à l'initiative «Stop à la pénurie de logements» et sur l'assouplissement de la législation sur les transformations d'immeubles. L'ASLOCA a annoncé ce début de semaine qu'elle était prête à retirer son texte si le parlement s'accorde à ne rien modifier.

Il y a encore loin de la coupe aux lèvres, comme l'ont montré hier les premières passes d'armes. Le Grand Conseil devait d'abord se prononcer sur l'initiative. Avant de la rejeter à une forte majorité (108 contre 12 avec 6 abstentions), les élus ont critiqué un



Béatrice Métraux, ici avec le député Marc-Olivier Buffat (PLR), va tenter de faire passer un compromis construit depuis longtemps, que la commission a encore peaufiné récemment. ARC

texte excessif. Déposé il y a déjà quatre ans, il demande que les collectivités aient le droit d'exproprier pour construire du logement abordable et qu'un fonds alimenté par les Communes soit créé dans le même but.

Remèdes opposés

Le débat d'entrée en matière a toutefois mis en avant l'importance de la pénurie qui sévit dans le canton. Si tout le monde s'accorde sur ce constat, les remèdes sont fondamentalement différents entre gauche et droite qui démarrent à couteaux tirés.

Or chaque camp devra faire

des concessions. La droite est appelée à accepter l'introduction d'un droit de préemption pour les collectivités publiques sur les achats de biens, tandis que la gauche est sommée de se taire sur la nouvelle loi sur les rénovations.

A ce stade, le compromis semble fragile. Hier déjà, deux PLR, qui sont d'anciens libéraux (Mathieu Blanc et Jacques Haldy) ont fustigé ce droit de préemption. Mathieu Blanc a «de la peine» avec cet instrument qui autorise l'«ingérence» de l'Etat dans les transactions. Son collègue Jacques Haldy, avocat et prof de droit, fustige quant à lui un droit qui sera

«pire que celui d'expropriation»: «J'ai un cas concret à Genève. Et je vois que c'est contre-productif et extrêmement préjudiciable.»

A gauche, Jean-Michel Dolivo (POP Solidarités) est le seul à avoir défendu l'initiative. Il reviendra avec de nombreux amendements sur les démolitions d'immeubles afin de sauver ces «vieux appartements de plus en plus rares qui sont les seuls à être à prix abordable». L'examen article par article du contre-projet, puis de la nouvelle loi sur les transformations et rénovations d'immeubles, débutera après les vacances d'automne.

Les communes font plier le gouvernement

RIE III

Les députés ont soutenu deux motions demandant un rééquilibrage du financement du parascolaire et une compensation pour l'anticipation de la réforme fiscale

Maintenant que le «sacro-saint» paquet de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est ficelé, les députés ont pu se livrer à un réajustement en faveur des communes. Au grand dam du Conseil d'Etat. Hier, le parlement a accepté deux motions émanant des représentants des communes, chaque fois à une très large majorité. La première vise à impliquer davantage l'Etat dans le financement de l'accueil de jour des enfants. La seconde, plus symbolique, demande la compensation par le Canton des pertes fiscales des années 2017-2018 pour les communes, dues à l'anticipation de la RIE III. Un montant minimum de 25,6 millions est articulé.

«Les communes ont soutenu RIE III. Elles sont conscientes de leurs responsabilités, a rappelé à la tribune Claudine Wyssa, députée PLR et présidente de l'Union des communes vaudoises. Elles subiront des pertes avec cette réforme. Mais son anticipation représente une péjoration supplémentaire qui n'est pas compensée. Ce montant de 25 millions est un signe qu'attendent les communes.»

Des propos accueillis fraîchement par le grand argentier, Pascal Broulis: «Avec RIE III, ce n'est

pas uniquement les communes qui souffrent. Il y a aussi le Canton, la population. Après, si vous voulez que l'Etat navigue dans les chiffres rouges...» Les députés n'ont pas été sensibles à la menace.

Plus tôt dans la matinée, le Conseil d'Etat avait déjà dû encaisser un coup dur. Le Canton sera amené à revoir à la hausse sa participation au financement dans l'accueil de jour des enfants. En rédigeant sa feuille de route fiscale, il y a subrepticement intégré le parascolaire, sous la forme d'une somme fixe de 30 millions supplémentaires pour les années 2016-2022. Un montant que le gouvernement considère comme une compensation à RIE III.

Une manœuvre que les communes ont peu goûtée. En effet, elles négocient avec l'Etat depuis des mois dans l'optique de la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants. Celle-ci devrait être traitée par le parlement cet hiver. «Les négociations sont tronquées, se désole Christelle Luisier, députée PLR et syndique de Payerne. Dès lors nous n'avions d'autre choix que de venir devant le Grand Conseil.» La motion Luisier veut instaurer une participation financière évolutive de la part du Canton. «Notre proposition est raisonnable, estime Christelle Luisier. La part de l'Etat s'élèverait à 16% au lieu de 10%. Les communes, elles, continueraient à contribuer à hauteur de 35%.»

Au vu des scores très nets qu'ont obtenu ces deux motions, le Conseil d'Etat pourra difficilement louvoyer dans leur traitement. **R.B.**

Les députés pour la réalisation du Synathlon

Sport

Le Grand Conseil a voté à l'unanimité un crédit d'ouvrage de 12 millions pour la construction d'une maison du sport à Dorigny.

L'ensemble des députés, moins deux abstentions, ont donné leur aval à la construction du bâtiment Synathlon. Ce plébiscite se traduit par l'adoption d'un crédit d'ouvrage de 12 475 000 fr. Un crédit d'étude de 3 millions avait déjà été approuvé en 2013 par le Grand Conseil. Ces investisse-

ments permettront l'édification d'un bâtiment dédié au sport sur le site de l'UNIL.

Ce projet liant public et privé est destiné à accueillir la Fédération internationale de sport universitaire, actuellement logée en Belgique. Mais aussi l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne, l'Académie internationale des sciences et techniques du sport et le Cluster International Sport. Ce dernier coordonne les activités liées au domaine comme la santé, la formation ou les fédérations sportives.

R.B.

En bref

Gare de Renens Plus de trains grandes lignes

Les députés ont accepté à une large majorité de renvoyer directement au Conseil d'Etat le postulat du socialiste Alexandre Rydlo. Celui-ci demande au

gouvernement de prendre langue avec les CFF pour «étudier l'arrêt en gare de Renens d'au moins deux trains grandes lignes, dans chaque direction et par heures de service régulier, cela dès que possible». **R.B.**

Apprentis Prime pour les frais professionnels

Le Grand Conseil a décidé de renvoyer en commission la motion du socialiste Nicolas Rochat Fernandez qui demande une augmentation de la prime

pour les frais professionnels des apprentis. Actuellement la loi fixe cette allocation à 960 francs par année. La motion propose de porter ce montant entre 1020 fr. et 1060 fr. Soit une augmentation mensuelle entre 5 et 10 francs. **R.B.**

PUBLICITÉ

La commune de Bassins inaugure une salle polyvalente construite avec le bois communal !

Avec la construction de cette salle polyvalente, les autorités de Bassins se sont à nouveau engagées pour le développement durable. Leur souhait était de profiter des ressources locales et du talent des artisans de la région.

Un bâtiment construit avec 91% de bois provenant de la région.

Cette construction est certifiée COBS (Certificat d'Origine Bois Suisse) et elle peut se targuer d'avoir utilisé 91% de bois provenant de la commune et des régions romande

et suisse alémanique. L'entreprise générale de construction bois Batineg s'est investie pour jouer le jeu de la filière locale.

Les autorités de Bassins se sont adjoint les services d'une entreprise générale de construction bois pour le suivi des travaux. Raphaël Jacquier, de Batineg, est fier du travail accompli: «Ce n'était pas évident de jouer le jeu de la filière locale de bout en bout, mais nous y sommes arrivés et le résultat est très réussi.»



Une construction réalisée par les artisans de la région.

Une grande partie du travail a été réalisée par les

Photo©Studio Fabrice Piraud

artisans, scieurs, charpentiers, menuisiers, sanitaires, maçons et peintres de la région. L'argent

circule dans l'économie locale et maintient l'emploi, en total respect des règles des marchés publics.

Inauguration de la salle en présence de la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.

Les Bachenards vous invitent à participer à l'inauguration de la salle de gymnastique le 9 octobre, dès 18 heures, en présence d'Anne-Catherine Lyon. Polyvalente, la salle de Bassins a été retenue par Roadmovie Suisse pour l'organisation d'une soirée cinéma. vous pourrez

ROADMOVIE
 «Les Merveilles»
 Vendredi 9 octobre 2015 à 20h00
 Bassins Salle Polyvalente
 Le film sera suivi d'un concert par les artistes locaux.
 Soirée organisée par le Canton de Fribourg
 Migros pour le cinéma
 Découvrez, dès 20 heures, le film d'Alice Rohrwacher avec Monica Bellucci.